



Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 3 avril 2017 à compter de 19 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Michel Picotte, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1  
Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2  
Josée Desrochers, conseillère au poste # 3  
Claude Gingras, conseiller au poste # 4  
Francis Côté, conseiller au poste # 5  
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 17-04-102

### 1 Adoption de l'ordre du jour

---

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

#### 1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

#### 2 Greffe

- 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017, pour approbation (doc)
- 2.2 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 6 mars 2017, pour approbation (doc)

#### 3 Période de questions no 1 réservée au public

#### 4 Gestion financière et administrative

- 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
- 4.2 Règlement numéro 486-17 modifiant le Règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant le stationnement, pour approbation (doc)
- 4.3 Règlement numéro 487-17 modifiant le Règlement numéro 388-08 et ses amendements concernant la paix et le bon ordre, pour approbation (doc)
- 4.4 Règlement numéro 488-17 modifiant le Règlement numéro 392-08 et ses amendements concernant les animaux, pour approbation (doc)
- 4.5 Dépenses électorales et rémunération du personnel électoral, pour approbation (doc)
- 4.6 Dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 et révisé par Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs externes, pour approbation (doc)
- 4.7 Dépôt du rapport aux responsables de la gouvernance – communication de la stratégie et des résultats des travaux d'audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, pour information (doc)
- 4.8 Dépôt du sommaire de l'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, pour information (doc)
- 4.9 Demande de deux formations pour la directrice générale, pour approbation (doc)
- 4.10 Renouvellement de notre adhésion à la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie (2016 : 316,18 \$), pour approbation (doc)

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017

- 4.11 Renouvellement de la cotisation annuelle à la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville (CDC Haut-Richelieu-Rouville) (2016 : 100 \$), pour approbation (doc)
- 4.12 Demande de remboursement de Mme Jocelyne Demers, pour la taxation relative à une installation septique, pour approbation (doc)

### **5 Sécurité publique**

- 5.1 Demande pour l'achat d'équipement, 100 autocollants pour pare-brise, 4 radios mobiles et 3 radios portatives, 7 écouteurs et 1 casque et microphone anti-bruit, pour approbation (doc)
- 5.2 Nomination de Jean-François Tardif comme lieutenant éligible, pour approbation (doc)

### **6 Transport– Voirie locale**

- 6.1 Soumissions reçues pour le marquage de chaussée de 2017 et adjudication du contrat, pour approbation (doc)
- 6.2 Soumissions reçues pour la tonte des terrains municipaux et adjudication du contrat, pour approbation (doc)
- 6.3 Achat de neuf (10) enseignes avec logo aux limites de la Municipalité, pour approbation (doc)
- 6.4 Achat de vêtements pour les employés des travaux publics, pour approbation (doc)
- 6.5 Mandat à Les Entreprises Masyna pour le fauchage des abords de chemin et rapport de Mme Maryse Robidas, pour approbation (doc)
- 6.6 Mandat à l'entreprise Lacaille et Vincelette Transport inc pour des travaux de nivelage chemins non asphaltés (Grande-Ligne et Saint-François), pour approbation (doc)
- 6.7 Demande de soumissions pour l'achat d'un tracteur avec équipement, pour approbation (doc)

### **7 Hygiène du milieu et cours d'eau**

- 7.1 Entériner le mandat à Service EXP inc pour évaluation environnementale de site, phase II pour la mise à niveau de la station d'épuration, pour approbation (doc)
- 7.2 Location de conteneurs pour la récupération des matériaux secs, pour approbation (doc)
- 7.3 Inspection des bornes d'incendie et exécution du rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc, pour approbation (doc)
- 7.4 Formation en compagnonnage en (ORD) opérateurs en eau potable pour Maryse Robidas, responsable des services technique, d'urbanisme et environnement, pour approbation (doc)
- 7.5 Modification de la résolution numéro 17-03-090 concernant le coût à défrayer pour l'analyse de la demande de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées, pour approbation (doc)

### **8 Santé et bien-être**

- 8.1 Maintien des services de transport adapté (Handi Bus) de manière transitoire pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018, pour approbation (doc)

### **9 Aménagement, urbanisme et développement**

- 9.1 Demande de dérogation mineure 2017-01, pour approbation (doc)
- 9.2 Modification de la résolution 17-03-093 concernant la demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 1 715 682 du cadastre du Québec, pour approbation (doc)
- 9.3 Demande de Construction DJL inc. concernant les projets de *Plan d'urbanisme révisé numéro 484-17* et *Règlement d'urbanisme numéro 485-17*, pour approbation (doc)
- 9.4 Avis de motion précédent l'adoption du Règlement numéro 484-17 intitulé « *Plan d'urbanisme révisé de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir* », pour approbation (document déjà reçu)
- 9.5 Avis de motion précédent l'adoption du Règlement numéro 485-17 intitulé « *Règlement d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir* », pour approbation (document déjà reçu)

### **10 Loisirs et culture**

- 10.1 Subvention à l'Association du Hockey mineur de Marieville pour l'année 2016-2017, pour approbation (doc)
- 10.2 Semaine des bénévoles du 23 au 29 avril 2017, pour approbation (doc)
- 10.3 Demande d'accès au Parc Noël-Dubé et rapport de la responsable des services techniques, pour approbation (doc)
- 10.4 Demande de soumission pour la construction d'une scène permanente, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017

- 10.5 Mandat à Construction Frédéric Brunelle inc pour des travaux d'étanchéité urgents au Centre communautaire Charles-D'Auteuil, pour approbation (doc)
- 10.6 Demande de soumissions pour des travaux de rénovation du Centre communautaire Charles-D'Auteuil, pour approbation (doc vous sera transmis ultérieurement)

**11 Affaires diverses**

**12 Correspondances**

**13 Période de questions no 2 réservée au public**

**14 Clôture de la séance**

Il est également **résolu** que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-103

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 6 mars 2017 soit et est adopté tel que rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du Conseil avant ce jour.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-104

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 6 mars 2017

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** que le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue à compter de 20 h 00, le lundi 6 mars 2017 soit et est adopté tel que rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du Conseil avant ce jour.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

3 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 17-04-105

4.1 Approbation des comptes et salaires payés

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 91 240,13 \$  
Salaires – paies : 36 959,76 \$

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-106

4.2 Adoption du Règlement numéro 486-17 modifiant le Règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant le stationnement

---

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le Règlement 389-08 et ses amendements concernant le stationnement afin de modifier des dispositions concernant le stationnement des véhicules;

**Considérant** qu'un avis de motion portant le numéro 17-03-069 du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du Conseil tenue le 6 mars 2017;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente session;

**En conséquence**, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** que le Conseil adopte le Règlement numéro 486-17 modifiant le règlement 389-08 et ses amendements concernant le stationnement afin de modifier des dispositions concernant le stationnement des véhicules.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

---

**Règlement numéro 486-17 modifiant le  
règlement numéro 389-08 et ses  
amendements concernant le stationnement**

---

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement 389-08 et ses amendements afin de modifier des dispositions concernant le stationnement des véhicules;

**Considérant** qu'un avis de motion portant le numéro 17-03-069 du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du Conseil tenue le 6 mars 2017;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

**En conséquence**, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Francis Côté, et **résolu** que le présent règlement soit adopté :

#### **ARTICLE 1**

---

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

---

L'article 8 du Règlement numéro 389-08 est modifié afin d'ajouter à la suite du point m), le libellé suivant :

« n) l'établissement d'une interdiction d'immobiliser un véhicule aux endroits identifiés à l'annexe « N » du présent règlement. »

#### **ARTICLE 3**

---

L'article 15 du Règlement numéro 389-08 est remplacé par le libellé suivant :

##### **« ARTICLE 15 – STATIONNEMENT DE NUIT**

Nonobstant toute disposition contraire au présent règlement, le stationnement est interdit sur les chemins publics pendant la période du **15 décembre au 15 mars inclusivement** de chaque année, entre 00 h 00 et 7 h 00. »

#### **ARTICLE 4**

---

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Michel Picotte,  
maire

---

Pierrette Gendron,  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Résolution numéro 17-04-107

4.3 Adoption du Règlement numéro 487-17 modifiant le Règlement numéro 388-08 et ses amendements concernant la paix et le bon ordre

---

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement 388-08 et ses amendements concernant la paix et le bon ordre dans un endroit public;

**Considérant** qu'un avis de motion portant le numéro 17-03-070 du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du Conseil tenue le 6 mars 2017;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Claude Gingras et **résolu** que le Conseil adopte le Règlement numéro 487-17 modifiant le règlement numéro 388-08 et ses amendements afin de modifier des dispositions concernant la paix et le bon ordre dans un endroit public.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

---

**Règlement numéro 487-17 modifiant le règlement numéro 388-08 et ses amendements concernant la paix et le bon ordre**

---

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement 388-08 et ses amendements afin de modifier des dispositions concernant la paix et le bon ordre dans un endroit public;

**Considérant** qu'un avis de motion portant le numéro 17-03-070 du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du Conseil tenue le 6 mars 2017;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Claude Gingras, et **résolu** que le présent règlement soit adopté :

## **ARTICLE 1**

---

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

---

L'article 22 du Règlement numéro 388-08 est remplacé par le libellé suivant :

« ARTICLE 22 – VIOLENCE DANS UN ENDROIT PUBLIC

Il est interdit à toute personne de causer, provoquer, encourager ou faire partie, d'une bataille, d'une échauffourée ou avoir des agissements violents sur une voie publique ou dans un endroit public. »

### **ARTICLE 3**

---

Le Règlement numéro 388-08 est modifié par l'ajout de l'article 24.1 dont le libellé est le suivant :

« **ARTICLE 24.1 – IVRESSE ET DÉSORDRE**

Il est interdit à toute personne de troubler la paix et le bon ordre, en étant ivre ou intoxiquée par une drogue ou toute autre substance, sur la voie publique ou dans un endroit public. »

### **ARTICLE 4**

---

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Michel Picotte,  
maire

---

Pierrette Gendron,  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Résolution numéro 17-04-108

4.4 Adoption du Règlement numéro 488-17 modifiant le Règlement numéro 392-08 et ses amendements concernant les animaux

---

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement 392-08 et ses amendements concernant les animaux;

**Considérant** qu'un avis de motion portant le numéro 17-03-071 du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du Conseil tenue le 6 mars 2017;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Claude Gingras et **résolu** que le Conseil adopte le Règlement numéro 488-17 modifiant le règlement numéro 392-08 et ses amendements afin de modifier des dispositions concernant les animaux.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

---

**Règlement numéro 488-17 modifiant le  
règlement numéro 392-08 et ses  
amendements concernant les animaux**

---

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement 392-08 et ses amendements afin de modifier des dispositions concernant les animaux;

**Considérant** qu'un avis de motion portant le numéro 17-03-071 du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du Conseil tenue le 6 mars 2017;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Claude Gingras, et **résolu** que le présent règlement soit adopté :

#### **ARTICLE 1**

---

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

---

L'article 3 du Règlement numéro 392-08 est modifié pour remplacer le titre de la définition « chien dangereux » par « animaux dangereux ».

#### **ARTICLE 3**

---

L'article 35 du Règlement numéro 392-08 est modifié de la façon suivante :

- En remplaçant le titre par;  
« ARTICLE 35 FRAIS DE CAPTURE, DE GARDE ET/OU D'ÉVALUATION »
- en ajoutant à la fin de l'article, le paragraphe suivant :  
« Le tarif à imposer et à prélever de tout gardien d'un animal pour l'évaluation comportementale d'un animal jugé dangereux, sera le même que celui facturé à la Municipalité par le professionnel faisant ladite évaluation. »

#### **ARTICLE 4**

---

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Michel Picotte,  
maire

---

Pierrette Gendron,  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière



Résolution numéro 17-04-109

4.5 Dépenses électorales et rémunération du personnel électoral

---

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'autoriser madame Pierrette Gendron, présidente d'élection, à effectuer toutes les dépenses qu'elle juge nécessaires pour l'élection générale du 5 novembre 2017.

Il est également **résolu** que la rémunération du personnel pour une élection ainsi qu'un scrutin référendaire établie en 2013, soit majorée de 5,3 % tel qu'établi dans le document « Rémunération du personnel lors d'une élection ou d'un scrutin référendaire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir 2017 ».

Il est également **résolu** que la présente résolution abroge toutes les résolutions adoptées antérieurement sur la rémunération du personnel électoral lors d'une élection municipale ou d'un scrutin référendaire.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-110

4.6 Dépôt et approbation du rapport financier 2016

---

**Considérant** que Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur externe de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, a transmis en date du 30 mars 2017 à Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, son rapport sur les états financiers et sur le taux global de taxation pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2016 et ce, conformément aux dispositions de l'article 966.3 du *Code municipal*;

**Considérant** que le rapport financier et le sommaire de l'information financière pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2016, dressés sur les formulaires prescrits par le MAMOT ainsi que le rapport dudit vérificateur externe, sont déposés pour approbation du Conseil municipal ce 3 avril 2017 et ce, conformément aux dispositions de l'article 176 du *Code municipal*;

**Considérant** qu'un avis public a été donné le 17 mars 2017 conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers, et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir approuve le rapport financier et le rapport du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L sur les états financiers et sur le taux global de taxation pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été rédigés et présentés.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-111

4.9 Formations pour la directrice générale

---

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à assister aux formations suivantes :

- DG municipalité – MRC rôles et collaborations, le 10 mai 2017 à Saint-Hyacinthe;

- L'accès aux documents des organismes publics, le 13 juin 2017 à Québec dans le cadre du congrès de l'ADMQ.

Il est également **résolu** d'affecter un montant de 470 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-130-01-454 du budget 2017 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-112

4.10 Renouvellement de notre adhésion à la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie

---

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** d'adhérer à la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie pour 2017 et d'affecter un montant de 316,18 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-621-01-494 du budget 2017 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-113

4.11 Renouvellement de la cotisation annuelle à la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville

---

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'adhérer à la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville (CDC Haut-Richelieu-Rouville) à titre de membre de soutien pour l'année 2017, d'affecter un montant de 100 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-190-01-971 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-114

5.1 Achat d'équipements pour le service de sécurité incendie

---

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** d'autoriser l'achat pour le service de la sécurité incendie, des équipements suivants :

- de 100 autocollants pour pare-brise au coût de 475 \$ au poste budgétaire 02-220-01-670;
- 4 radios mobiles et 3 radios portatives au coût de 5 000 \$ au poste budgétaire 02-220-01-701;
- 7 écouteurs Kenwood au coût de 445 \$ au poste budgétaire 02-220-01-701;
- 1 casque et microphone anti-bruit au coût de 400 \$ au poste budgétaire 02-220-01-650.

Il est également **résolu** d'affecter les montants à même les crédits disponibles au budget 2017 et d'autoriser l'engagement de ces dépenses.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-115

5.2 Nomination de M. Jean-François Tardif à titre de lieutenant éligible

---

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de nommer M. Jean-François Tardif à titre de lieutenant éligible pour le service de sécurité incendie de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-116

6.2 Soumission reçue pour la tonte des terrains municipaux et adjudication du contrat pour l'année 2017

---

**Considérant** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu une soumission pour la tonte de gazon des terrains municipaux, soit celle de Les Pelouses G.S. au montant de 8 830,08 \$;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Thérèse L. D'Amours, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** d'adjuger le contrat pour la tonte de gazon des terrains municipaux pour l'année 2017 à l'entrepreneur Les Pelouses G.S. au montant de huit mille huit cent trente dollars et huit cents (8 830,08 \$).

Il est également **résolu** que tous les documents d'appel d'offres pour ces travaux de tonte des gazons et la présente soumission constituent le contrat entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et Les Pelouses GS lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-117

6.3 Modification de la résolution 17-03-082 pour l'achat de 10 enseignes avec logo aux limites de la Municipalité

---

**Considérant** que la résolution 17-03-082 autorisait l'achat de 9 enseignes avec logo de 900 X 900 mm à être installées aux limites municipales pour un montant approximatif de 1 650 \$;

**Considérant** qu'il est nécessaire de faire l'achat de 10 enseignes pour remplacer toutes les enseignes aux limites municipales;

**Considérant** qu'il serait plus adéquat d'installer des enseignes de 750 X 750 mm au lieu de 900 X 900 mm;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** :

- De modifier la résolution 17-03-082;
- De faire l'achat de 10 enseignes avec logo de 750 X 750 mm auprès de Martech, d'affecter un montant approximatif de 1 250 \$ au poste budgétaire 02-355-01-640 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée par les conseillers**

*M. Claude Gingras votre contre cette résolution.*

Résolution numéro 17-04-118

6.4 Achat de vêtements pour les employés des travaux publics

---

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'acheter des vêtements pour les employés des travaux publics tel que soumis par Mme Maryse Robidas, responsable des services techniques, urbanisme et environnement, d'affecter un montant approximatif de 400 \$ au poste budgétaire 02-320-01-650 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-119

6.5 Fauchage des abords de chemins par les Entreprises Masyna

---

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** de retenir les services de « Entreprises Masyna » pour effectuer le fauchage des abords de chemins en 2017, d'affecter un montant de 5 500 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-320-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-120

6.6 Nivelage d'une partie du chemin de la Grande-Ligne et du chemin Saint-François par l'entreprise Lacaille et Vincelette inc.

---

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de retenir les services de l'entreprise Lacaille et Vincelette inc. pour effectuer le nivelage d'une partie du chemin de la Grande-Ligne et du chemin Saint-François, d'affecter un montant de 1 100 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-320-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-121

6.7 Demande de soumissions pour l'achat d'un tracteur neuf avec équipements

---

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** :

- D'approuver les documents d'appel d'offres « Achat d'un tracteur neuf avec équipements » préparés par Mme Pierrette Gendron, directrice générale;
- De demander des soumissions par invitation à au moins deux fournisseurs;
- De nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme responsable de l'appel d'offres conformément à la *Politique de gestion contractuelle* de la Municipalité;

Il est également **résolu** que les soumissions soient reçues jusqu'à 10 h, heure locale, le 20 avril 2017 au bureau municipal, situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour être ouvertes publiquement par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, au même endroit, au même jour et à la même heure.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-122

- 7.1 Entériner le mandat à Les Services EXP inc. pour évaluation environnementale de site, phase II, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques MDDELCC
- 

**Considérant** que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques MDDELCC exige une évaluation environnementale de site, phase II, pour l'obtention du certificat d'autorisation pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées;

**Considérant** que l'étude du certificat d'autorisation par le MDDELCC ne débutera que lorsque le dossier complet leur sera acheminé;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** d'entériner le mandat à Les Services EXP inc., firme d'ingénieurs-conseils, pour l'évaluation environnementale de site, phase II, exigée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques MDDELCC dans le but d'obtenir le certificat d'autorisation pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées.

Il est également **résolu** d'affecter un montant de 9 150 \$ taxes applicables incluses, dans le cadre du Programme sur la taxe d'essence et la contribution du Québec TECQ.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-123

- 7.2 Location de conteneurs pour la récupération des matériaux secs
- 

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'installer huit conteneurs au garage municipal afin de récupérer les matériaux secs, d'affecter un montant de 6 000 \$ au budget 2017 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Il est également **résolu** d'en faire l'annonce dans L'Angevoix de Monnoir et sur le site internet de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-124

- 7.3 Retenir les services de Simo pour l'inspection des bornes d'incendie et l'exécution du rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc
- 

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de mandater La firme Simo pour effectuer l'inspection des bornes d'incendie et l'exécution du rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc et d'affecter un montant approximatif de 4 000 \$ aux postes budgétaires 02-413-01-453 et 02-413-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-125

- 7.4 Formation en compagnonnage pour opérateurs en eau potable (ORD) pour Maryse Robidas, responsable des services technique, d'urbanisme et environnement
- 

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'autoriser la formation en compagnonnage pour opérateurs en eau potable (ORD) pour Maryse Robidas, responsable des services technique, d'urbanisme et environnement, au montant approximatif de 2 200 \$, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-413-01-454 du budget 2017 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-126

- 7.5 Modification de la résolution numéro 17-03-090 concernant le coût à défrayer pour l'analyse de la demande de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées
- 

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier la résolution numéro 17-03-090 afin d'ajuster le coût pour l'analyse de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées;

**En conséquence**, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** de modifier la résolution numéro 17-03-090 afin de remplacer le montant de 654 \$ pour l'analyse de notre demande de certificat d'autorisation par le montant de 2 621 \$ à défrayer par la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-127

- 8.1 Entente de principe pour le maintien des services de transport adapté
- 

**Considérant** que des nouvelles structures de gouvernance en transport collectif seront mises en place dans la grande région de Montréal le 1<sup>er</sup> juin 2017;

**Considérant** qu'un comité de transition a été formé et qu'il présente une entente de principe afin de permettre la poursuite des services de transport adapté sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Monnoir jusqu'au 31 décembre 2018;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** d'aviser le comité transitoire que le Conseil municipal est d'accord avec l'entente de principe proposée pour assurer le maintien du transport adapté sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-128

9.1 Demande de dérogation mineure 2017-01

---

**Considérant** qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2017-01 a été déposée à la Municipalité afin de permettre l'implantation et le remplacement d'une résidence sur le lot 1 714 398 du cadastre du Québec;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure numéro 2017-01 conditionnellement à l'obtention de la reconnaissance de droits acquis résidentiel par la Commission de la protection et du territoire agricole du Québec;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir accorde la dérogation mineure numéro 2017-01 afin de permettre l'implantation et le remplacement d'une résidence sur le lot 1 714 398 du cadastre du Québec.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-129

9.2 Modification de la résolution 17-03-093 concernant la demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 1 715 682 du cadastre du Québec

---

**Considérant** que la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par MM. Normand et Philippe Paquette, pour l'installation d'un poste d'entreposage de grains et céréales sur le lot 1 715 682 du cadastre du Québec, porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi de protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, la Municipalité doit inclure dans sa résolution une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** de modifier la résolution numéro 17-03-093 pour y ajouter le considérant suivant :

«**Considérant** qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi de protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, la Municipalité indique qu'elle ne possède aucun espace approprié disponible ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande puisqu'elle ne possède aucune zone industrielle au Règlement d'urbanisme numéro 381-07;».

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Avis de motion numéro 17-04-130

9.4 Avis de motion précédent l'adoption du Règlement numéro 484-17 intitulé « *Plan d'urbanisme révisé de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir* »

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017

Avis de motion est donné par M. Michel Picotte, maire, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 484-17 intitulé « *Plan d'urbanisme révisé de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir* ».

L'objet du Plan d'urbanisme révisé est de présenter la vision d'ensemble de l'aménagement du territoire municipal. Celle-ci s'exprime par les orientations que la Municipalité entend poursuivre au cours des prochaines années en matière d'aménagement et de développement : gestion de l'urbanisation, protection du territoire agricole, préservation et mise en valeur des ensembles d'intérêt, intégration des principes de développement durable, sécurité publique à l'égard des éléments de contraintes, etc. Le plan d'urbanisme a aussi pour objet d'identifier les grandes affectations du sol ainsi que les territoires et éléments d'intérêt particulier. L'élaboration du plan d'urbanisme vise également à traduire, à l'échelle locale, le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville de façon à assurer la conformité à l'égard des objectifs d'aménagement du schéma et, le cas échéant, aux dispositions du document complémentaire.

Avis de motion numéro 17-04-131

9.5 Avis de motion précédent l'adoption du Règlement numéro 485-17 intitulé « *Règlement d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir* »

Avis de motion est donné par M. Michel Picotte, maire, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 485-17 intitulé « *Règlement d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir* ».

Ce règlement est destiné à remplacer, dans le cadre de la révision quinquennale du plan d'urbanisme, la réglementation d'urbanisme antérieure. Il vise, de plus, à assurer la concordance au plan d'urbanisme municipal ainsi qu'au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville.

Le règlement d'urbanisme porte, notamment, sur les objets suivants : les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur en bâtiment, l'identification des interventions qui requièrent une autorisation préalable de la municipalité, les documents qui doivent être fournis à l'appui d'une demande de permis ou certificat, les conditions d'émission des permis et certificats, les tarifs et les modalités d'étude des demandes de permis, l'encadrement des droits acquis, la délimitation du territoire municipal en zones, le contrôle des usages dans ces zones, les normes d'implantation des constructions, les normes applicables aux bâtiments et constructions accessoires, les usages temporaires, le stationnement, l'aménagement des terrains, l'entreposage extérieur, l'affichage, l'abattage d'arbres, l'architecture, les éléments de contraintes, la protection des rives, la gestion des odeurs en milieu agricole, les dimensions minimales des terrains, le tracé des voies de circulation, les normes de construction pour les nouveaux bâtiments, les normes d'aménagement pour certaines catégories de résidences pour aînés et l'interdiction des bâtiments fortifiés sur le territoire municipal.

Résolution numéro 17-04-132

10.1 Subvention à l'Association du Hockey mineur de Marieville pour l'année 2016-2017



Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** de verser à l'Association du Hockey mineur de Marieville une subvention de 880 \$ pour l'année 2016-2017, ce qui représente un montant de 80 \$ par joueur tel que précisé dans le *Programme de remboursement des frais de non-résident relatifs aux activités de loisirs* de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-133

10.2 Autorisation des dépenses pour la Fête des bénévoles le 25 avril 2017

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'autoriser l'engagement des dépenses pour la Fête des bénévoles, d'affecter un montant approximatif de 600 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-190-01-493 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-134

10.4 Demande de prix pour la construction d'une scène permanente

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de procéder à la demande de prix pour la construction d'une scène permanente auprès d'au moins deux entrepreneurs selon les spécificités du plan préparé par M. Grégoire Tremblay, ingénieur.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-135

10.5 Mandat à Construction Frédéric Brunelle inc. pour des travaux d'étanchéité urgents au Centre communautaire Charles-D'Auteuil

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de mandater Construction Frédéric Brunelle inc. pour des travaux d'étanchéité urgents au Centre communautaire Charles-D'Auteuil, d'affecter un montant de 2 800 \$ à même les crédits disponibles au budget 2017 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 17-04-136

10.6 Demande de soumissions pour des travaux de rénovation du Centre communautaire Charles-D'Auteuil

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** :

- D'approuver les documents d'appel d'offres « Travaux de rénovation au Centre communautaire Charles-D'Auteuil », préparés par Mme Pierrette Gendron, directrice générale ainsi que par M. Julien Lanthier, architecte et par MM. Ivan Alexis Villanueva Escudero et Terry Lavoie, ingénieurs;
- De demander des soumissions par invitation à au moins deux entrepreneurs;

- De nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme responsable de l'appel d'offres conformément à la *Politique de gestion contractuelle* de la Municipalité;

Il est également **résolu** que les soumissions soient reçues jusqu'à 11 h, heure locale, le 20 avril 2017 au bureau municipal, situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour être ouvertes publiquement par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, au même endroit, au même jour et à la même heure.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

13 Période de questions

---

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 17-04-137

14 Clôture de la séance

---

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

---

Le maire

---

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière